

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- **Votants :** **Pour : 7**
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GIROUD Florence GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération 2022/014 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune, le détail de ces ajustements figure dans le tableau ci-après

AR Prefecture

043-214301442-20221017-2022_030-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant des crédits ouverts avant la DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après la DM n°1
011	6068	Autres matières et fournitures	2 000	- 1 000	1 000
011	611	Contrat de prestations de service	3 000	- 2 000	1 000
011	615231	Entretiens et réparations voirie	21 000	- 3 000	18 000
011	60612	Energie électricité	11 000	- 1 000	10 000
012	621	Personnel extérieur au service	2 000	+ 500	2 500
012	6411	Personnel titulaire	9 000	+ 1 000	10 000
012	6450	Charges de sécurité sociale	4 000	+ 500	4 500
65	6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	12 000	+ 5 000	17 000
TOTAL				0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Adopte la décision modificative suivante du budget principal 2022 :

Section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 7 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	+ 2 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+ 5 000 €

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20221017-2022_030-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022